



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. DE REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, Mme FAISANT, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAHON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, M. KAJSA, M. LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. VILLEMONT, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. GUILLEMOZ, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. THEODON, Mme VALY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON, Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. LAMBERT Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme AMARD, Mme ROGER, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BOISSEAU, M. HARNOIS Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

CONVENTION DE DON DE 155 CARTES POSTALES ENTRE LA VILLE ET MARC VASSALO – N° 26/05 – 25

Monsieur M. BLANCHARD, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Monsieur Marc Vassalo souhaite faire don à la Ville de 155 cartes postales anciennes représentant la ville de Romorantin-Lanthenay. Ces documents intégreront les collections documentaires du Musée de Sologne, où ils seront conservés au centre de documentation et mis à la disposition du public et des chercheurs qui en feront la demande.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire :

- à accepter ce don au nom de la Ville ;
- à signer la convention de don correspondante ;
- à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire, à l'unanimité, à accepter ce don au nom de la Ville, à signer la convention de don correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 03 juin 2026

Mis en ligne sur le site internet le 06 juin 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Le Maire,

Louis DE REDON.

Le secrétaire,



Antoine CORBEAU.